**AFFICHAGES** **OBLIGATOIRES**

Tout club FFGym doit prévoir un affichage visible de tous comprenant une copie :

* Des diplômes ou autres qualifications ainsi que la carte professionnelle de chaque personne enseignant, encadrant, animant une activité physique ou sportive ou entraînant ses pratiquants contre rémunération au sein de l’établissement.
* Des diplômes des cadres fédéraux de chaque discipline gymnique (animateur, moniteur, entraîneur) ainsi que le PSC1.
* De l’attestation de stagiaire dans le cadre de la préparation d’un diplôme permettant d’enseigner, d’encadrer ou d’animer une activité physique ou sportive ou d’entraîner ses pratiquants.
* Des textes fixant les garanties d’hygiène et de sécurité applicables à l’établissement.
* De l’attestation du contrat d’assurance couvrant la responsabilité civile de l’établissement, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants de l’activité physique et sportive.
* Les numéros d’urgence (15,17,18,114,112)
* Les consignes de sécurité incendie (incendie, évacuation, accident)
* Les consignes en cas d’attaque terroriste : [exemple d’affiche](https://www.aube.gouv.fr/content/download/14016/97060/file/Affiche%20reagir%20en%20cas%20d'attaque%20terroriste%20.pdf)
* Les consignes d’utilisation des fosses de réception (si lieu)
* Emplacement du défibrillateur (vérifier régulièrement son bon fonctionnement et le maîtriser).